

UN PROJET ENFANCE POUR LA VILLE,

POUR UNE AMBITION à LA HAUTEUR DES ENJEUX.

SOMMAIRE:

| | Page |
|--------------------------------------|------|
| Préambule | 2 |
| Des principes politiques | 3 |
| Des principes éducatifs | 5 |
| Des principes pédagogiques | 7 |
| La mise en oeuvre et les territoires | 8 |
| Des garanties | 11 |
| Financement | 12 |
| Ressources humaines | 14 |
| L'évaluation | 15. |

PRÉAMBULE

Ce document a été élaboré par les Maisons de l'enfance Bachelard, Prémol, Teisseire et Villeneuve, en coopération avec l'Association Départementale des Francas de l'Isère. Il correspond à des analyses et des propositions communes. A travers le Contrat Educatif Local, les pouvoirs publics, nous offrent les appuis et le cadre du développement de ce projet.

Compte tenu des délais, la Ville de Grenoble en ayant besoin pour le 1er décembre 2001, ce document n'est pas définitif dans sa forme, ni dans son contenu. Il représente des bases de travail que nous entendons discuter avec la collectivité locale, et le réseau socioculturel grenoblois.

Des échéances sont ainsi à construire pour élaborer les engagements de toutes les parties, engagements qui, tout en arrêtant la direction du projet en fixeront les modalités de mise en oeuvre.

DES PRINCIPES POLITIQUES

Les évolutions que vit notre société renforcent les besoins d'éducation et en changent la nature. La socialisation passe de moins en moins par les institutions, mais de plus en plus par la propre activité de chaque sujet. Il s'agit de moins en moins « d'hériter » d'une place dans la société, et de plus en plus d'être en situation de la construire soi-même, selon ses aspirations, tant sur les plans professionnel et social que sur les plans personnel ou culturel.

Répondant à une attente croissante de liberté individuelle, cette évolution renforce en même temps les enjeux de la lutte contre les inégalités sociales et ceux du développement de la citoyenneté et des liens sociaux. En effet, tous les enfants n'accèdent pas de manière équitable à ce vaste « marché de la construction de soi et de la participation ».

Or, pour construire leur place dans le monde et participer à l'élaboration de leur devenir, tous les enfants et adolescents ont besoin de temps, de lieux, de ressources et d'accompagnement leur permettant de découvrir et d'expérimenter leurs environnements naturels et humains.

C'est parce que cette éducation relève d'une expérience personnelle et collective en situation, qu'elle ne peut-être renvoyée aux seuls rôles de la famille et de l'école. Les ressources, temps, lieux et accompagnements ne peuvent être que scolaires (ramenés à des savoirs institués et codifiés) ou privés (ramenés au capital socio-économique de chaque famille).

Ils doivent s'inscrire dans le social, pour que chacun puisse se construire en société; ils doivent s'inscrire dans la Cité pour que chacun se construise en citoyen.

Nous défendons ensemble un idéal pour l'éducation d'un citoyen porteur de nos valeurs : l'humanisme, la démocratie, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, la paix.

L'humanisme car le respect de l'humain se traduit par la reconnaissance de la personne, y compris l'enfant, en tant qu'individu singulier, mais aussi en qu'être social. Il implique le respect de toutes les personnes sans distinction d'âge, de sexe, d'origine ou de situation sociale.

La démocratie nous garantit l'égalité en dignité et en droit, le pouvoir de participer

aux décisions collectives. En donnant des droits à chacun elle crée également nos devoirs, dont le premier, celui de respecter le droit des autres. En se nourrissant d'une citoyenneté active, elle en favorise l'exercice.

La liberté, l'autonomie supposent des apprentissages et des acquisitions, une capacité à analyser des situations, évaluer les risques, anticiper pour décider, se décider. C'est être responsable, avoir une conscience suffisante des effets de ses comportements et actes. C'est une conquête progressive qu'il faut permettre et accompagner dès l'enfance.

L'égalité garantit à chacun d'avoir la possibilité de vivre dignement quel que soit son âge, son sexe, ses potentialités, son origine ou sa situation sociale. Les droits de l'homme et de l'enfant sont à la fois des objectifs à atteindre et des principes à respecter, ils constituent des contenus de l'éducation dont ils doivent inspirer les conditions et les méthodes.

La solidarité ou la volonté d'interpréter positivement l'interdépendance des individus et des groupes humains implique la réciprocité et s'exprime par l'échange, l'entraide, le partage des connaissances et des richesses. Elle s'apprend par des pratiques collectives.

La laïcité est une valeur fondamentalement liée au respect mutuel. Au delà de la tolérance elle invite à comprendre et non seulement à admettre. Elle implique cependant de lutter contre toute atteinte à l'intégrité des personnes et contre toute idéologie contraire aux droits de l'homme et de l'enfant.

La paix et son maintien nous oblige à repérer nos désaccords pour tenter de les réduire et les résoudre, c'est apprendre à gérer pacifiquement les conflits qui peuvent se déclarer. La défendre c'est souligner l'importance du respect mutuel et la connaissance des autres.

DES PRINCIPES ÉDUCATIFS

« L'éducation doit, en réalité, se centrer sur la relation du sujet au monde des hommes qui l'accueille. Sa fonction est de lui permettre de se construire lui même en tant que « sujet dans le monde », héritier d'une histoire dont il perçoit les enjeux, capable de comprendre le présent et d'inventer l'avenir » Philippe MERIEU.

L'éducation est partagée :

Si l'action de nos associations porte principalement sur les temps de loisirs, elle s'articule avec celle de des familles, de l'école, des services sociaux, des organismes culturels et sportifs.

Le projet que nous entendons développer vise à animer un réseau éducatif local pluridisciplinaire chargé de l'élaboration d'un projet éducatif local.

Les Maisons de l'Enfance, de par leur statut associatif installent statutairement les familles au cœur de cette démarche. Toute action autour de la parentalité s'appuie sur le partage des décisions et des responsabilités.

L'éducation est globale :

Reconnaître à l'éducation son caractère global, c'est admettre que toute action éducative ne prend signification que dans les rapports nouveaux qu'elle crée entre ce qu'elle apporte et le « déjà-là ». **Mais c'est surtout reconnaître que les enfants sont les seuls à pouvoir donner sens et cohérence, de manière permanente, à l'ensemble des différentes influences éducatives.**

Les enfants, reconnus en tant que personnes, doivent pouvoir être associés sans démagogie à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la régulation des projets qui les concernent, sans pour autant que leur soient confiées des responsabilités qu'ils ne seraient pas capables d'assumer.

L'éducation s'inscrit dans la réalité :

→- Par la prise en compte des besoins et des compétences des enfants à chaque stade de leur développement. Ces besoins et compétences sont à considérer au sens le plus large du terme (sociaux, mais aussi physiologiques, affectifs, cognitifs, culturels, besoin en terme de rythme de vie, de jeu et de ne rien faire, etc.).

→- Par la prise en compte des besoins de leurs familles (besoin de garde, souplesse des horaires, capacités financières...) et de leur compétences (savoir faire, savoir dire, expérience du quartier, connaissance d'autres réseaux...)

L'éducation vise la formation de citoyens capables d'agir dans le monde:

Les valeurs de l'éducation populaires que nous portons nous amènent à passer « de l'apprentissage du choix, à l'apprentissage de la décision » (l'expression est de Jean Houssaye). Cela signifie que nous devons passer d'un réseau d'offre et de diffusion à un réseau de coproduction d'activités et de services associant les intéressés eux-mêmes, sans pour autant que la qualité des activités et des services soit considérée comme accessoire.

L'apprentissage du débat, tant pour les adultes que pour les enfants, se pose comme fondement d'un faire et vivre ensemble.

DES PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

Inscrire l'action éducative dans des situations, nous conduit à développer une pédagogie active dans laquelle :

L'expérience personnelle est facteur de développement.

Les seuls vrais apprentissages sont ceux voulus et acceptés par la personne. L'exercice de la responsabilité, la démarche de projet individuel et collectif permettent à l'enfant d'être acteur de ses loisirs et de son développement.

L'activité, lorsqu'elle n'est pas subie, est formatrice par l'éveil des sens, le développement moteur, la rencontre de l'autre, la connaissance de soi.

La prise en compte du rythme de vie de chacun, le respect du droit à l'erreur, la reconnaissance de l'activité spontanée de l'enfant, le droit à ne rien faire, sont des garanties méthodologiques.

L'environnement est considéré comme co-éducateur.

Le travail d'éducation dans le temps libre se concentre sur la maîtrise et l'enrichissement de l'environnement dans lequel l'enfant évolue.

L'environnement est tout d'abord humain. Les loisirs collectifs offrent ce terrain d'expérimentation particulier où les rencontres avec l'autre, les confrontations et les coopérations, en contribuant à l'affirmation de toutes différences de sexe, d'âge d'origines, de conviction, de culture et de situation sociale, permettent à chacun de se vivre comme acteur d'un devenir collectif.

L'environnement matériel est conçu comme un terrain d'aventure et d'expérimentation susceptible d'être modulé, modifié, approprié et agi par les enfants en fonction de leurs projets du moment. Il suscite et nourrit l'activité.

L'action pédagogique est fondée sur un principe de recherche-action, c'est à dire l'aller-retour permanent du terrain à la théorie.

Cela se concrétise par la mise en réseau des maisons de l'enfance de la ville, mais également par des liens avec l'Université, et des mouvements pédagogiques FRANCAS, ICEM, GFEN, OCCE notamment.

Le réseau est un lieu d'échange et d'analyse des pratiques. La mutualisation de la formation, les transferts de compétences accroissent la compétence de chaque équipe.

Un nécessaire travail de publication valorise et enrichit la dynamique de recherche.

LA MISE EN OEUVRE

L'apprentissage de la capacité d'expression est évidemment important du point de vue de la socialisation, mais aussi du point de vue « politique »: la capacité de chacun à débattre, à peser le pour et le contre, à argumenter est une exigence de la démocratie.
Hervé REMY.

La mise en oeuvre du projet éducatif, en tant que moyen d'action, nécessite d'être en cohérence avec les objectifs poursuivis. Comme les principes explicités plus haut le dessinent, il ne s'agit pas d'appliquer de manière descendante sur l'ensemble de territoire un projet que nous aurions construit a priori.

Notre ambition est, au contraire, d'envisager la proximité et la qualité de l'accompagnement nécessaires aux habitants et aux enfants pour qu'ils puissent eux même avancer, avec d'autres, vers l'élaboration de leur propre projet. Il s'agit également d'animer, avec la collectivité locale, les espaces de débats indispensables à la confrontation des expériences et à l'élaboration d'un projet collectif.

Proximité, débat et accompagnement se déclinent sur trois échelles:

1) Celle de l'équipement :

C'est l'échelle appréhendable par l'enfant, celle de son école, de son quartier. Il y repère les parcs de jeux, les équipements sportifs, la bibliothèque, son école et celle des copains. C'est le territoire où les passants sont plus ou moins connus, repérés.

L'équipement « maison de l'enfance » est un endroit pour que les enfants puissent venir faire ce qu'il ne peuvent faire nulle part ailleurs. Des espaces à vivre, à agir, à moduler, pour comprendre le monde en se l'appropriant. C'est le lieu, inscrit dans le quotidien, de réalisation ou de départ des activités.

C'est un endroit où leurs parents les savent « chez eux », en sécurité.

En fonction de leur âge, les « conseils d'enfants » peuvent accueillir leur paroles et droit de regard sur leur quartier, leur monde.

La maison de l'enfance, en tant qu'association, est, avec les conseils d'école, un premier espace de débat, souvent même d'apprentissage du débat. Apprendre à partager, confronter les valeurs, les croyances correspond pour les familles à la première étape entre la sphère privée et l'espace public. La gestion associative est nécessaire fait partie intégrante des actions dites de « parentalité ».

Le projet d'une maison de l'enfance est un chantier permanent, qui se construit et évolue en fonction du diagnostic de la réalité du territoire et du public. Il s'élabore avec les représentants de l'Education nationale, des unions de quartier et des services sociaux qui, historiquement, siègent dans nos conseils d'administration. Ce projet est un cheminement en continuelle évaluation. Les maisons de l'enfance ont été construites sur le lien familles/école/loisirs/quartier, elles en ont la culture.

2) Celle du secteur

La « mission enfance » que nous entendons porter s'entend à l'échelle du secteur de la ville. Si les maisons de l'enfance, en tant qu'équipement, produisent des services de proximité, il importe que la capitalisation de l'expérience et de la compétence acquise spécifiquement dans le domaine de l'enfance puisse se nourrir et être utilisée à l'échelle du secteur. Cet enjeu est d'autant plus fort que c'est à l'échelle du secteur que se trouvent la richesse de rencontre, la diversité des ressources et la mixité des populations nécessaires à un projet éducatif local. Il ne s'agit pas d'inféoder toutes les actions enfance d'un secteur de la ville à un seul équipement socioculturel, mais de détacher vocation politique et gestion d'équipement.

Concrètement, il s'agira :

- ➔ d'animer, conjointement avec la collectivité locales les débats autour de la politique éducative territoriale en lien avec les Conseils de secteur.
- ➔ de coordonner le travail du groupe de pilotage du Contrat Educatif Local, garantissant ainsi la cohérence du projet enfance du secteur
- ➔ d'animer un pôle ressource, tant documentaire, qu'espace de formation, à disposition des acteurs « enfance » du secteur.
- ➔ d'organiser le lien avec les services municipaux décentralisés et les instances des REP et plus généralement avec le monde scolaire
- ➔ d'être le relai entre la ville et les quartiers pour les animations importantes.

3) Celle de la ville:

La coopération du réseau des maisons de l'enfance et de la fédération des Francas constitue l'expertise enfance du réseau socioculturel grenoblois. Cette expertise se veut diffuse; elle se nourrit du terrain, le valorise et l'enrichit.

Elle se construit en lien avec des théoriciens (universitaires et mouvements pédagogiques), par l'analyse et la conceptualisation de l'expérience et de la réalité quotidienne dans une démarche pragmatique.

Cette expertise est portée au débat dans des instances auxquelles participent des habitants et les élus municipaux concernés. C'est cette mise en controverse qui permet de valider ou d'infirmer les pratiques pédagogiques mises à l'épreuve, de travailler collectivement la place de l'enfant dans la cité.

La capitalisation des expériences et des ressources est mise au service de l'ensemble du réseau socioculturel grenoblois, de la collectivité locale et de tout autre structure ou institution qui pourrait s'en nourrir.

Les thématiques que nous proposons de prendre en charge sont :

- animation/prévention
- la parentalité
- Rénovation du CLSH
- citoyenneté

Ces missions transversales s'élaborent en partenariat entre la Ville, les associations et la Fédération des Francas. Elles complètent la mission « Projet Educatif Local » déjà assurée par la fédération et qui devra se renforcer.

DES GARANTIES

Les équipes professionnelles sont recrutées et formées conformément aux nécessités du projet « Enfance ». Le niveau d'embauche, le besoin qualification implique une reconnaissance financière à la hauteur des enjeux. Le besoin de référence, de stabilité exprimé tant par les enfants que les parents nécessite des animateurs permanents : le CLSH est dirigé par des professionnels.

Les animateurs permanents sont aussi formateurs : ils interviennent régulièrement dans des formations habilitées ou formation professionnelle.

Une participation accrue dans la politique de prévention initiée par la ville et le conseil général. La présence ou la création de postes de professionnels type « animateurs de prévention » cofinancés, ville/conseil général participe à la réussite des projets d'insertion en milieu ouvert initiés par les travailleurs sociaux. Les associations garantissent par la présence de tels professionnels en leur sein une capacité d'accueil et une contribution à la mission de protection de l'enfance.

Une supervision des professionnels, de type analytique ou analyse de la pratique, conduite par des spécialistes de la relation extérieurs à toutes les parties en présence. Il s'agit de permettre aux animateurs de se décaler de leur repères personnels pour l'éducation des enfants des autres. Les aider à faire le tri entre « mes convictions » et « les orientations pédagogiques ».

Des locaux adaptés en nombre et en qualité, sont conçus et aménagés au service de la réalisation des engagements éducatifs. Le choix du mobilier, l'aménagement, la destination des espaces évolue au grès de la vie des groupes.

Une politique tarifaire commune contractualisée avec la collectivité locale facilite la mutualisation de projets, le déplacement éventuel de publics sur des activités spécifiques, des projets ponctuels.

Une harmonisation progressive des horaires d'ouverture, modalités d'inscription, structure de vie collective, taux d'encadrement facilite le déplacement du public et favorise la construction d'une identité collective.

Un comité des sages qui regroupe des chercheurs, élus associatifs, des représentants de la collectivité locale, la fédération, vérifie la pertinence des objectifs à travers l'évaluation de leur mise en œuvre, propose des évolutions ... Ce groupe se saisit notamment du travail d'évaluation partagée.

FINANCEMENTS

Le financement des équipements et des missions s'effectue sur plusieurs modules.

La Dotation Globale de Fonctionnement

C'est une dotation de fonctionnement général qui permet le financement du projet associatif dès lors qu'il est reconnu, validé, par la ville. La dotation globale est contractualisée pour trois ans renouvelables.

La DGF permet de financer :

- Les locaux et leur entretien.
- Une administration générale. Comptabilité, secrétariat, communications, assurances, commissaire aux comptes, véhicules, (salaires et consommables)
- Une équipe pédagogique. Reconnue en nombre et qualité pour la mise en œuvre du projet. L'équipe est financée en fonction des coûts CCA. L'ancienneté des personnels, notamment, fait partie des coûts prévisibles car conventionnels.

L'équipe est au minimum composée de :

- ½ poste d'entretien
- ½ poste de secrétariat
- ½ poste comptabilité
- 1 directeur d'équipement
- 1 responsable de mission enfance liée à l'équipement.

Auquel s'ajoutent selon les cas :

- 1 à 2 responsables de mission enfance, liée au secteur et à dimensionner en fonction du secteur et du contenu de la mission.
- ½ à 1 ½ poste d'entretien en fonction de la surface des locaux, du taux de fréquentation, de l'utilisation par des enfants ou des adultes, d'un restauration sur le centre de loisirs.
- de 2 à 4 équivalents temps pleins d'animation en fonction : des actions contractualisées, et du public dont les variables nombre d'enfants scolarisés, journées/enfants effectives et quotient familial moyen sont prises en compte.
- ½ poste de secrétariat en fonction du nombre de journée enfants et du quotient familial moyen.

A la DGF s'ajoutent, selon les projets en cours, les fonds dits contractuels, CTL, Contrat Enfance, C.E.L. Ces fonds peuvent participer au financement des postes.

La DGF et les fonds contractuels sont négociés pour la durée du projet associatifs soit 3 ans.

Une subvention proportionnelle

au nombre de journées réalisées et au niveau de ressource des familles (conventionnement des tarifs). Cette enveloppe est calculée sur la base des charges d'activité propres aux accueils hors personnels financés au titre de la DGF.

Les accueils sont catégorisés pour le calcul des coûts. Les travail déjà réalisé par la ville en 1998 est réutilisable pour négocier les coûts de références au regard à partir d'une évaluation des effets constatés en 2000, 2001.

Accueil péri-scolaire

Reconnaissance des coûts des techniciens et professeurs d'activité pour les personnels relevant de l'avenant 46

Reconnaissance des coûts des animateurs

Financement des charges d'activités telles que fournitures pédagogiques.

Prise en compte des besoins en investissement

La subvention s'établit selon la part adhérents, réclamée par l'association. La contribution est bien proportionnelles au nombre d'ateliers mis en œuvre, le tarif pratiqué.

Le centre de loisirs

Prise en compte dans le calcul du coût de référence :

Personnels occasionnels

Fournitures pédagogiques

Achat d'activités et services éducatifs

Alimentation

Transport d'activité et d'animation

Locations immobilières (séjours)

Pharmacie

Formation des personnels occasionnels

Il est nécessaire de redéfinir les coûts par tranche d'âge, type d'accueil, plein air, centre aéré, séjour

RESSOURCES HUMAINES

Le réseau, constitué des associations locales et de la fédération, se dote d'une convention engageant les différentes parties pour :

→ Soutenir les élus associatifs dans la gestion de leurs ressources humaines en lien avec leur projet associatif et le projet global, à travers :

- Une harmonisation de la politique salariale : élaboration de profils de poste communs avec les différents niveaux d'embauche correspondants.
- Un soutien technique : participation d'autres membres du réseau au recrutement et au suivi des équipes, formation des élus à la g.r.h.
- Un engagement de solidarité en cas de carence de personnel.
- Progressivement, les associations confient la gestion de leur poste de directeur à la fédération. Celle-ci recrute sous la responsabilité de l'association locale qui perçoit de la ville les fonds nécessaires au financement du poste.

→ Créer les conditions de la mobilité des personnels

- L'harmonisation des profils de postes garantit des conditions salariales identiques d'une association à l'autre pour les personnels candidats à la mobilité.
- La mise en commun des plans de formation facilite l'adaptation à la fonction en cas de changement dans le réseau.
- Les associations s'engagent à reprendre l'intégralité de l'ancienneté des personnels à l'intérieur du réseau
- Les candidatures émanant du réseau sont examinées en priorité lors d'un recrutement

→ Mutualiser les compétences

Le réseau renforce sa compétence globale, juridique, financière, administrative et technique en répartissant cette charge entre ses différents membres :

- Identification et assignation de personnes ressources dans les différents domaines.
- Construction et échanges d'outils communs administratifs et financiers
- Mise en place d'un pool communication commun.
- Mutualisation de la gestion, du stockage et de la maintenance et de matériels spécifiques

→ Réfléchir à un système qui puisse décharger les associations de la gestion des

personnels tout en préservant la maîtrise de leurs projets .

L'ÉVALUATION

Lorsque leurs initiatives réussissent, les associations éducatives contribuent à remettre en scène leur public ; elles répondent à un besoin essentiel de reconnaissance et de dignité, nécessaire à chacun.

Pour élaborer sans complexe le « mieux-disant éducatif », il faut permettre l'évaluation et la valorisation des associations et des animateurs qui composent « l'élite de première ligne » et qui rêvent de mieux vivre ensemble. François ROUSSEAU

Pour quoi ?

L'évaluation a pour fonction de vérifier l'adéquation entre un projet politique pour l'enfance et les moyens mis en œuvre pour y arriver. Mais aussi de vérifier ce qui a été compris, réalisé, dans le cadre d'une progression, d'une mission. L'évaluation permet de donner un avis sur les savoirs, les savoirs-faire et leurs niveaux de maîtrise. L'évaluation a du sens si elle accroît la capacité d'agir, si elle permet à la fois la compréhension et la maîtrise des conséquences de ce que l'on fait.

Quoi ?

L'évaluation portera :

- sur le développement de la vie associative et son contenu (formation, prise de responsabilité ..),
- sur la conduite du projet associatif et pédagogique de l'équipe de professionnels dans chaque structure.
- sur l'ouverture et la menée de débats autour des questions liées à l'éducation sur les secteurs.
- sur la production d'écrits théorisant les expériences menées.

Pour qui ?

Les données produites seront utilisées par l'ensemble des parties concernées, et exclusivement par elles, pour analyser les changements, les mutations à opérer dans chacune des structures, et/ou dans le réseau en général. Pour chacune des parties l'évaluation construit un outil pertinent efficace pour défendre et argumenter une ligne de projet collectif, dans le cadre d'un dialogue social parfois difficile.

Par qui ?

L'évaluation ne peut pas être le fait des seuls financeurs. Le groupe d'évaluateurs doit intégrer sur les forces endogènes du secteur, appuyé par des personnes extérieures en qualité d'experts reconnus et légitimés par la profession. Cette évaluation partagée n'est ni une mesure, ni une négociation mais un dialogue permanent comme élément central d'une cogestion des apprentissages.

Comment ?

Quand ?

La méthodologie utilisée doit permettre de toujours préciser l'intention principale et de savoir dans quel cadre l'action se situe. Elle est à construire de manière concertée. Elle devra également être expérimentée et réajustée autant de fois qu'il sera nécessaire, pour correspondre au mieux aux besoins de l'ensemble des parties.

Il nous paraît important, compte tenu de l'enjeu, de trouver les moyens d'assurer une évaluation régulière, et fréquente au moins dans un premier temps. Elle seule nous permettra une ouverture sur des pratiques à la fois plus simples et plus efficaces, car plus directement rattachées aux intentions d'un projet.